



Communiqué de presse

Prochainement à la CCI !

Coût de l'énergie : comment les entreprises peuvent y faire face ?
Réunion d'information mardi 22 novembre à 14h

Depuis le milieu de l'année 2021, le coût de l'énergie s'est considérablement renchéri. Ainsi entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, le prix spot moyen du baril du Brent est passé de 69 euros à 112 euros (soit + 63 %), avec un pic à 123 euros au mois de juin 2022, et le prix de l'électricité est passé de 60 euros/MWh à 239 euros/MWh avec un pic à plus de 700 €/MWh en août 2022. Pour le gaz les tarifs sont passés de 20 €/MWh en avril 2021 à 112 €/MWh en octobre 2022 avec un pic à 170 €/MWh en août 2022.

Les tensions sur les marchés mondiaux sont apparues dans le sillage de la reprise après la récession due à l'épidémie de Covid-19 et ont été largement amplifiées par la guerre en Ukraine à partir du début de l'année 2022.

Ces augmentations ont un impact fort sur les ménages et bien sûr en premier lieu sur les entreprises. Dans ce contexte, la CCI du Beaujolais organise une réunion **le mardi 22 novembre à 14h** qui s'adresse aux entrepreneurs. Seront abordés les aides existantes, les solutions pour réduire sa facture énergétique et comment atténuer les impacts de cette crise énergétique sur la politique de ressources humaines. La DDETS, la Direction régionale des Finances publiques, Transitions Pro ARA, la CCI du Beaujolais et la Chambre de métiers et de l'artisanat Lyon-Rhône répondront aux questions des entreprises.

Date : 22 novembre 2022

Horaire : 14h/15h30

Lieu : CCI Beaujolais Bâtiment formation 92 rue Henri Dépagnieux Limas 1er étage, salle 101

Inscription auprès de Clémentine Corgier c.corgier@beaujolais.cci.fr

Contact presse : Elisabeth Meyzen Tél 04 74 62 73 00 e.meyzen@beaujolais.cci.fr